



Que dois je faire pour avoir ma taxe d'h

Par **deci**, le **12/10/2018** à **03:04**

bonjour a tous , voila depuis plus de deux ans je loue une petite maison , ou tout va tres bien logement superbe au norme , aucun soucis de loyer , l'année derniere les impots mon demander des infos sur de quand j'etais rentrée dans le logement pour moi j'ai trouver cela normal , sans me soucier sur la taxe d'habitation , mais cette année ayant besoin de ce papier de taxe d'habitation je me suis apercus que je n'en avais pas, donc j'ai tel au impots qui ne me trouve pas, je suis a jour de mes loyers ou appl sont verser directement au proprietaire et moi la difference je fais un virement ou a chaque fois mois et année sont marquer sur le virement . j'ai une attestasion de mon proprio comme quoi je suis a jour et parfois quelques quittances donner, sur cela aucun soucis, mon proprietaire a 2 maisons une au 3 et moi au 3bis , donc les impots mon affirmer que le 3 existais bien mais moi non , j'etais inconnue au bataillon, qu'il allais envoyer une lettre au proprio, moi j'ai besoin de cette taxe meme si je suis exonnerer etant une personne handicapée, donc je sais pas quoi faire aidez moi , je vous remercie ps je n'aimerais pas que mon proprio ai des soucis mais moi cela me bloque certaine aide par rapport a mon etat de santé .

Par **Jules G**, le **15/10/2018** à **16:11**

Bonjour,

Il semblerait que votre bailleur n'a pas déclaré aux impôts l'existence de la maison qui vous loue.

Et à ce sujet, vous n'êtes en rien responsable de cet état de fait puisque c'est le service concerné des impôts qui vous a demandé de le renseigner sur la date d'entrée du logement et que normalement, un bailleur doit s'assurer que son locataire a bien payé sa taxe d'habitation

pour qu'il n'ait pas à la régler à sa place en cas de son départ précipité.

Pourquoi ne pas en discuter franchement avec votre bailleur le mettant au courant de cette situation afin qu'il la normalise ?